

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 8 juillet 2025 à 19 h 30, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse : Andrée Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1	Claudia Beaulieu	Siège no 4	Richard B. Dubé
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Stéphanie Caron	Siège no 6	Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame la Mairesse.

Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière, est aussi présente.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

La séance est diffusée en « Live » sur YouTube.

25-07114 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence et affiché sur Facebook.

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du rapport financier 2024 ;
4. Adoption du procès-verbal du 11 juin 2025 ;
5. Comptes du mois de juin 2025 ;
6. Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers :

Andrée Dubé

- AGA CADL

Claudia Beaulieu

- RIDT

7. Adoption du règlement no 404 sur la gestion des matières résiduelles ;
8. Mention de félicitations - Fête des voisins ;
9. Mention de félicitations - Fête nationale ;
10. Remerciements aux Boisés Grande Fourche pour le don de sable pour le ring du terrain municipal ;
11. Don de la CADL à la Municipalité - Meuble d'appoint (bar) pour prêt aux organismes ;
12. Achat d'un camion à neige et ses équipements ;
13. Affaires diverses ;
14. Période de questions ;
15. Fermeture de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

Proposé par : **Nicholas Dubé**

Et résolu à l'unanimité.

25-07115 Adoption du rapport financier 2024

Luc Gagnon, CPA auditeur de MALLETTTE, est présent pour déposer le rapport financier CONSOLIDÉ de l'année 2024 et le rapport de l'auditeur indépendant préparé par MALLETTTE s.e.n.c.r.l.

Les résultats de la Municipalité seule :

- Des revenus de 2 411 133\$;
- Des charges pour 2 378 659\$;
- Le montant de l'excédent de fonctionnements à des fins fiscales pour l'exercice financier de l'année 2024 est de 422 168\$;
- Les surplus libres sont de l'ordre de 827 788\$ et proviennent de l'excédent de fonctionnements non affecté.

De plus, un montant de 303 890\$ provient de l'excédent de fonctionnements affecté, et un autre montant de 82 675\$ provient des réserves financières et des fonds réservés (incluant le fonds de roulement: 50 000\$).

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 283 656\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024 et que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil adopte le rapport financier 2024 tel que présenté par Monsieur Luc Gagnon, CPA auditeur de MALLETTTE.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

25-07116 Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal du 11 juin 2025 a été remis aux membres du conseil lors de la réunion de travail.

EN CONSÉQUENCE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2025 est adopté tel que rédigé.

Proposé par : **Richard B. Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

25-07117 Comptes du mois de juin 2025

ATTENDU QUE la liste des comptes de juin 2025 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 2 juillet dernier et qu'elle est remise à cette réunion.

Comptes à payer au 30 juin 2025 :	109 322.22\$
Comptes payés d'avance :	68 215.94\$
TOTAL :	177 518.16\$

EN CONSÉQUENCE :

La liste de comptes ci-haut mentionnés soit approuvée.

Proposé par : **Nicholas Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

25-07118 Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

Andrée Dubé

- AGA CADL

Claudia Beaulieu

- RIDT

25-07119 Adoption du règlement no 404 sur la gestion des matières résiduelles

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 13 mai dernier par Stéphanie Caron, conseillère au siège no 3 ;

ATTENDU QU'UNE copie de ce règlement a été donnée aux membres du conseil, et aux personnes présentes dans la salle lors de cette séance ;

ATTENDU QU'entre le dépôt et l'adoption du règlement, il n'y a pas eu de modifications.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil approuve l'adoption du règlement no 404 sur la gestion des matières résiduelles tel que présenté.

Proposé par : **Claudia Beaulieu**
Et résolu à l'unanimité.

25-07120 Mention de félicitations - Fête des voisins

ATTENDU QUE la fête des voisins s'est déroulée le 27 juin dernier ;

ATTENDU QUE le comité de la CADL est le comité organisateur de l'événement;

ATTENDU QUE l'événement fut un franc succès ;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil tient à féliciter le comité de la CADL pour leur implication qui a permis de faire un bel accueil aux nouveaux propriétaires, aux nouveau-nés, et aux nouvelles entreprises de la dernière année.

Merci de faire rayonner notre municipalité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

25-07121 Mention de félicitations - Fête nationale

ATTENDU QUE la fête nationale s'est déroulée le 23 juin dernier ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata est le comité organisateur de l'événement ;

ATTENDU QUE l'événement fut apprécié de tous ;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil tient à féliciter notamment Josée Laplante, coordonnatrice et animatrice aux loisirs, sans qui cet événement n'aurait pas été aussi festif.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

25-07122 Remerciements aux Boisés Grande Fourche pour le don de sable pour le ring du terrain municipal

Ce mois-ci, Les Boisés Grande Fourche ont fait un don de sable pour le ring du terrain municipal.

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata remercie et félicite Les Boisés Grande Fourche Inc. (Jean-François Ouellet) pour ce geste généreux envers notre communauté.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

25-07123 Don de la CADL à la Municipalité – Meuble d'appoint (bar) pour prêt aux organismes

Ce mois-ci la CADL a fait le don d'un meuble d'appoint (bar) pour prêt aux organismes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata remercie et félicite la CADL pour ce geste généreux envers notre communauté.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

25-07124 Achat d'un camion à neige et ses équipements

ATTENDU QUE nous avons des camions à neige qui sont vieillissants ;

ATTENDU QU'il y a de nouvelles dessertes dans le cadre de l'aménagement de l'autoroute 85 ainsi que le chemin Principal vers Saint-Pierre-de-Lamy. Nous devons donc desservir un territoire plus vaste ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et le projet de règlement numéro 405 décrétant une dépense de 498 120\$ et un emprunt de 300 000\$ pour l'achat d'un camion à neige et ses équipements ont été déposés à la séance ordinaire qui s'est tenue le 2025-05-13 ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 405 a été adopté à une séance extraordinaire qui s'est tenue le 2025-05-22 ;

ATTENDU QUE le registre de signature s'est tenu le 2025-05-28 ;

ATTENDU QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 405 était de six cent quarante et un (641). Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de soixante-quinze (75) et que le nombre de demandes reçues a été de zéro (0) ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 405 a été accepté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 juin dernier conformément à la loi ;

ATTENDU QUE la Municipalité a publié le 2025-02-26 sur le service électronique des appels d'offres (SEAO) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 2025-04-02 et que deux concessionnaires de la région ont déposé pour la fourniture d'un camion à neige et ses équipements ;

Voici les soumissions reçues :

Soumissionnaires	Montant avant taxes	Dépense Nette	Marque	Remarques
SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC. / Saint-Augustin-de-Desmaures	480 206 \$	504 216 \$	Western Star 49X Année 2026	Conforme avec les critères.
Carrefour du camion RDL / Rivière-du-Loup	474 400 \$	498 120 \$	Western Star 49X Année 2026	Conforme avec les critères.

ATTENDU QUE les deux soumissions sont conformes selon les exigences demandées et dans les délais prescrits.

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité retient la soumission de Carrefour du camion RDL au montant de 498 120\$ (**Dépense nette**).

Que Josée Chouinard, directrice générale, et/ou Andrée Dubé, mairesse, soient autorisées à signer les documents nécessaires. En cas d'absence de la directrice générale ou de la mairesse, Jonathan Bérubé, directeur des travaux publics, et/ou Richard B. Dubé peuvent être nommés substitués.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

25-07125 Période de questions

À 20 heures 22, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

À 20 heures 44, sur la proposition de Stéphanie Caron, Andrée Dubé, mairesse, lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Andrée Dubé, mairesse

Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière